

DELIBERATION N°79/ 2025/CHPF du 30 septembre 2025

Portant adoption de la décision modificative n°2 du Centre hospitalier de la Polynésie française, budget principal, pour l'exercice 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 83-181 AT du 4 novembre 1983 modifiée, relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu le code des Finances publiques de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n°95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 modifié, relatif à l'organisation, au fonctionnement, aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 580 CM du 05 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 632 CM du 9 mai 2025 modifié portant nomination de Mme Hani TERIIPAIA épouse OTT en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n°0480/CM du 11 avril 2025 rendant exécutoire la délibération n° 49-2025 CHPF du 13 mars 2025 du Centre hospitalier de la Polynésie française portant adoption du budget primitif du Centre hospitalier de la Polynésie française (budget principal), pour l'exercice 2025 ;
- Vu l'arrêté n° 1655 CM du 2 septembre 2025 rendant exécutoire la délibération n° 68-2025 CHPF du 20 juin 2025 du Centre hospitalier de la Polynésie française portant adoption de la décision modificative n° 1 du Centre hospitalier de la Polynésie française, budget principal, pour l'exercice 2025 ;

Le Conseil d'administration en ayant délibéré dans sa séance du **30 SEP. 2025**

ADOPTE

Article 1er. - Le budget principal du Centre hospitalier de la Polynésie française pour l'exercice 2025, modifié en recettes et en dépenses à la somme de trente-cinq milliards cinq cent quatre-vingt-un millions trois cent un mille trois cent quatre-vingt-quatre francs CFP (**35 581 301 384 F CFP**) est approuvé.

<i>En F CFP</i>	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	TOTAL
Recettes	31 027 729 159	4 553 572 225	35 581 301 384
Dépenses	31 027 729 159	4 553 572 225	35 581 301 384
Résultat	0	0	0

Article 2. - La section de fonctionnement est modifiée à trente-et-un milliards vingt-sept millions sept cent vingt-neuf mille cent cinquante-neuf francs (31 027 729 159 F CFP) tant en dépenses qu'en recettes.

Les recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

	INTITULE	BUDGET PRIMITIF	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER - DM2		Budget après DM2
			+	-	
002	EXCEDENT A INCORPORER AU BUDGET	0	0	0	0
603	STOCK	1 961 300 000	190 953 159	0	2 152 253 159
70	PRODUITS	26 132 870 000	0	0	26 132 870 000
706	Prestations de services	25 253 270 000	0	0	25 253 270 000
707	Vente de marchandises	820 000 000	0	0	820 000 000
708	Produits d'activités annexes	59 600 000	0	0	59 600 000
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	1 262 000 000	201 000 000	0	1 463 000 000
741	Subventions d'exploitation	1 262 000 000	201 000 000	0	1 463 000 000
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	445 200 000	0	0	445 200 000
754	Remboursements de frais	0	0	0	0
758	Produits de gestion courante	445 200 000	0	0	445 200 000
76	PRODUITS FINANCIERS	1 000 000	0	0	1 000 000
766	Gains au change	1 000 000	0	0	1 000 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	520 500 000	12 906 000	0	533 406 000
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	500 000	0	0	500 000
772	Produits sur exercices antérieurs	0	0	0	0
775	Produits des cessions d'éléments actifs	0	0	0	0
777	Quote-part des subventions d'investissements	500 000 000	0	0	500 000 000
778	Autres produits exceptionnels	20 000 000	12 906 000	0	32 906 000
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	300 000 000	0	0	300 000 000
781	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	300 000 000	0	0	300 000 000
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		30 622 870 000	404 859 159	0	31 027 729 159

Les dépenses de la section de fonctionnement sont arrêtées comme suit :

	INTITULE	BUDGET PRIMITIF	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER - DM2		Budget après DM2
			+	-	
60	ACHATS	8 489 936 164	470 000 000	0	8 959 936 164
602	Achats stockés ; autres approvisionnements	7 658 882 164	410 000 000	0	8 068 882 164
606	Achats non stockés de matières et fournitures	831 054 000	60 000 000	0	891 054 000
603	STOCK	1 626 069 395	0	0	1 626 069 395
61	SERVICES EXTERIEURS	2 094 774 456	17 000 000	1 200 000	2 110 574 456
611	Sous-traitance générale - Prestations de services à caractère médical	304 001 010	0	0	304 001 010
613	Locations	226 615 630	0	1 200 000	225 415 630
614	Charges locatives et de copropriété	1 313 800	0	0	1 313 800
615	Entretien et réparations	1 269 431 145	17 000 000	0	1 286 431 145
616	Primes d'assurances	176 000 000	0	0	176 000 000
617	Etudes et recherches	37 345 871	0	0	37 345 871
618	Divers services extérieurs	80 067 000	0	0	80 067 000
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 611 835 658	1 200 000	0	1 613 035 658
621	Personnel extérieur à l'établissement	0	0	0	0
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	313 072 935	0	0	313 072 935
623	Information, publications, relations publiques	13 140 000	0	0	13 140 000
624	Transport de biens, d'usagers et transport collectifs de personnel	466 070 000	0	0	466 070 000
625	Déplacements, missions et réceptions	149 545 965	0	0	149 545 965
626	Frais postaux et frais de télécommunications	36 992 000	0	0	36 992 000
627	Services bancaires et assimilés	306 000	0	0	306 000
628	Prestations de services à caractère non médical	632 708 758	1 200 000	0	633 908 758
63	IMPOTS, TAXES & ASSIMILES	18 000 000	0	18 000 000	0
633	Impôts, taxes et versements assimilés	18 000 000	0	18 000 000	0
64	CHARGES DE PERSONNEL	15 371 823 207	0	312 000 000	15 059 823 207
641	Rémunérations du personnel non médical	8 138 123 807	0	200 000 000	7 938 123 807
642	Rémunérations du personnel médical	4 133 656 693	0	112 000 000	4 021 656 693
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 024 741 175	0	0	3 024 741 175
647	Autres charges sociales	5 790 000	0	0	5 790 000
648	Autres charges de personnel	69 511 532	0	0	69 511 532
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	300 200 000	640 000	0	300 840 000
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000 000	0	0	300 000 000
657	Subventions	0	0	0	0
658	Charges diverses de gestion courante	200 000	640 000	0	840 000
66	CHARGES FINANCIERES	4 231 120	1 750 000	0	5 981 120
661	Charges d'intérêts	586 120	1 150 000	0	1 736 120
666	Pertes de change	1 000 000	0	0	1 000 000
668	Autres charges financières	2 645 000	600 000	0	3 245 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	103 000 000	0	0	103 000 000
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 000 000	0	0	3 000 000
672	Charges sur exercices antérieurs	0	0	0	0
673	Titres annulés	100 000 000	0	0	100 000 000
675	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	1 003 000 000	245 469 159	0	1 248 469 159
681	Dotation aux amortissements et aux provisions	1 003 000 000	245 469 159	0	1 248 469 159
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		30 622 870 000	736 059 159	331 200 000	31 027 729 159

Article 3. - La section d'investissement est modifiée à quatre milliards cinq cent cinquante-trois millions cinq cent soixante-douze mille deux cent vingt-cinq francs (4 553 572 225 F CFP) tant en dépenses qu'en recettes.

Les recettes de la section d'investissement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	Budget avant DM2	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER – DMI		Budget après DM
			+	-	
10	APPORTS, DOTATIONS, RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	3 308 103 066			3 308 103 066
15	PROVISIONS POUR R. ET CHARGES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	1 000 000 000	245 469 159		1 245 469 159
1	Utilisation excédent N-1				
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 308 103 066	245 469 159	0	4 553 572 225

Les dépenses de la section d'investissement sont arrêtées comme suit :

CHAP	INTITULE	Budget avant DM2	CORRECTIONS BUDGETAIRES A APPORTER – DMI		Budget après DM
			+	-	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	500 000 000	140 600 000		640 600 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	49 257 113			49 257 113
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	313 168 230			313 168 230
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 566 288 896			2 566 288 896
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	878 388 827	104 869 159		983 257 986
27	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 000 000			1 000 000
1	Utilisation excédent N-1				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 308 103 066	245 469 159	0	4 553 572 225

Article 4. - La directrice et l'agent comptable du Centre hospitalier de la Polynésie française sont chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Le Président


Cédric MERCADAL

Un administrateur


Françoise TATO A